

## Admission à la barre d'une délégation de la Société populaire de Châlons-sur-Marne, lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Admission à la barre d'une délégation de la Société populaire de Châlons-sur-Marne, lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 114-115;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_13587\\_t1\\_0114\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13587_t1_0114_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

**FILLASSIER**, orateur de la députation :

Dans votre séance du 27 brumaire dernier, tous les habitans de Clamart-le-Vignoble, district de l'Egalité, département de Paris, concluaient leur adresse insérée dans le Bulletin, en vous disant :

« Plus de ministres, plus d'apôtres, plus de cultes privilégiés, que chacun adore l'Être Suprême à sa manière; c'est un droit qu'il tient de la nature, mais décrétez enfin qu'il n'y aura plus désormais d'autre culte public que celui de la Raison, et le prompt retour des bonnes mœurs couronnera vos travaux immortels. »

Citoyens, notre commune n'a plus rien à désirer; en proclamant l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, vous donnez la vie à toutes nos institutions sociales; vous comblez le vœu d'un grand peuple; vous fondez tous nos ennemis, et vous placez vos travaux et votre gloire sur une base inébranlable.

En effet, sans la ferme croyance de ces deux vérités, reconnues de toutes les nations de la terre, la liberté n'est qu'une chimère dangereuse et le plus sage gouvernement n'est qu'une triste illusion.

Sans ces idées sublimes, nous ne serions que des machines, et vous-mêmes, Législateurs, vous ne seriez aussi que des automates, doués d'un mouvement un peu plus réfléchi et d'une énergie moins inconsistante.

La vertu, sans l'éternel témoin qui la fait naître, qui la soutient, qui l'encourage et qui la console, sans l'impérissable couronne qu'il lui destine, ne serait plus qu'un déplorable fantôme contre lequel Brutus aurait droit de blasphémer. Et pour qui travailleriez-vous avec tant de persévérance et de courage ? Pour des atomes insensibles, fugitifs, rapides enfans d'un hazard, aveugle comme eux.

Était-ce bien parmi nous, hommes des champs et fils aînés de la nature, que cette horde factieuse, couverte du manteau de l'athéisme, voulait essayer de disséminer son absurde doctrine ?

Quelle foule d'argumens, simples comme nous mais victorieux comme la raison, nous eussions opposés tout à coup à l'impudence de leurs assertions et à l'astuce de leurs sophismes !

Ce grain qui ne peut s'anéantir que pour reprendre un nouvel être et multiplier son espèce, ce bouton qui semble ne s'ouvrir que pour embellir par l'éclat des fleurs les plus suaves, le riant triomphe du printemps, et qui présente ensuite au palais la délicieuse saveur d'un fruit nourrissant et salutaire; ces métamorphoses périodiques et si constantes de tous les végétaux, cette admirable succession, cet incompréhensible enchaînement de tous les êtres et l'immuabilité de leurs habitudes et de leurs formes, tout ne nous annonce-t-il pas la main d'un ouvrier souverainement sage et d'un conservateur tout puissant qui se montre à chaque instant par son inépuisable munificence, et qui nous a créés pour l'immortalité puisqu'il nous a donné le sentiment de ses bienfaits, l'amour de la vertu, l'horreur du vice et le remords du crime.

Pour établir cette profession de foi publique, vous n'avez pas eu besoin, Législateurs, de recourir aux pieuses fictions des Lycurgues,

des Solon, des Numa ni de Socrate lui-même. Dans le siècle de la saine philosophie, il vous a suffi de parler son langage et votre voix a retenti dans les cœurs de tous les vrais patriotes.

A cette voix redoutable, la tyrannie est tombée et tous ses vils suppôts ont péri avec elle; la superstition s'est anéantie pour faire place à la vérité et à la raison; toutes les erreurs politiques et morales ont disparu, et le français, rendu à sa dignité originelle ne se courbera plus que devant le père de tous les êtres.

O Divinité tutélaire ! Nous te devons la liberté, le plus grand de tous les biens, et l'égalité, sa céleste compagne. Jette les yeux sur ton ouvrage. Arme ton bras puissant, continue d'environner les intrépides et généreux restaurateurs d'une nation qui t'adore et qui t'offre l'hommage d'un peuple immense qu'ils ont rendu digne de toi. Achève de confondre les complots des scélérats qui osent t'insulter en voulant renverser les bienfaits dont tu nous combles, et que les attentats qu'ils viennent de méditer soient les derniers efforts d'une rage impuissante ! (1).

## 19

**Une députation de la Société populaire de Châlons-sur-Marne exprime son indignation sur l'assassinat des représentans les plus fidèles au peuple, projeté par les rois, et félicite la Convention sur ses importans travaux et sur les hommages qu'elle rend à l'Être-Suprême; la députation est invitée aux honneurs de la séance, et la Convention décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin de l'adresse des montagnards de Châlons. (2).**

**L'ORATEUR** de la députation : Représentants,

Attaqué de toutes parts, le peuple français a vaincu parce qu'il a foulé aux pieds tous les vices. Son triomphe est celui de la vertu et tandis que les enfans de la patrie font mordre la poussière aux esclaves coalisés contre elle, vous affermissez à jamais la République par des lois sages, des lois qui, en rappelant l'homme à sa dignité, touchent sa sensibilité, lui inspirent l'amour de ses droits et de ses devoirs, lui font chérir et pratiquer les vertus.

Parmi ces lois que les patriotes ont reçues avec joie, ils ont surtout remarqué celle qui enchaîne l'athéisme et rend hommage à l'Être Suprême, et celle qui porte la consolation dans la chaumière du pauvre. Qu'il est beau, qu'il est sublime le gouvernement où le malheur est honoré, où les inégalités sont aplanies, où les infortunés sont secourus, où l'enfance, le vieillard, l'infirme la mère de famille indigente trouvent un soulagement assuré, dans la protection des agens publics ! Remplir des devoirs

(1) C 305, pl. 1144, p. 31. Signé COIGNET (présid. de la Sté popul.), LÉPINE (Mun.), FILLASSIER (présid.), BATLAS, LAPLACE, CRESPINET, FRANQUET [et 3 signatures illisibles].

(2) P.V., XXXVIII, 190. B<sup>4</sup>, 11 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>4</sup>); J. *Matin*, n° 708.

aussi sacrés n'est-ce pas exercer le culte le plus digne de l'auteur de la nature ? ... Loin de nous donc ces cruels qui ne voient dans son ouvrage magnifique que l'effet du hazard, et qui, niant l'immortalité de l'âme parce qu'ils ont la conscience gangrénée, osent ranger sur la même ligne les bons et les méchants. Loin de nous également ces charlatans égoïstes, ces despotes subalternes qui, d'un Dieu juste et bon en avaient fait un Dieu barbare et inflexible, un Dieu tel qu'il leur fallait pour couvrir leurs crimes, ces prêtres oisifs, ces célibataires corrompus, complices des ennemis du peuple ne faisaient consister leur culte que dans des cérémonies bizarres et dans un jargon inintelligible.

Législateurs, nous le disons sans flatterie et avec la franchise républicaine, en mettant à l'ordre du jour la probité et la vertu, en rappelant l'homme à la pensée de la divinité, en instituant des fêtes publiques, vous avez désespéré l'aristocratie et terrassé le fanatisme, vous avez consolé et encouragé les hommes de bien, les vrais sans-culottes. Certes la révolution morale achèvera glorieusement la révolution politique mais combien il est nécessaire que vous restiez à votre poste ! La confiance vous y a placés, la confiance et la reconnaissance vous y maintiendront malgré les attentats abominables des ennemis de la patrie. Leur dernière trame fait horreur, mais grâce à toi, brave Geffroy, nous n'avons point à pleurer la perte d'un homme vertueux, et la justice nationale a vengé la souveraineté du peuple.

Collot d'Herbois, Robespierre, et vous tous, intrépides montagnards, continuez vos sublimes travaux avec ce courage héroïque qui fait pâlir et désespérer les brigands couronnés; oui, restez à votre poste jusqu'à la paix, la paix non avec ces tyrans et tous les oppresseurs du genre humain dont l'existence est un obstacle perpétuel à la félicité des nations, mais, tel est le vœu, tels sont les sentiments des sans-culottes de Châlons-sur-Marne, Législateurs, nous avons juré de *vivre libres ou mourir*, et nous tiendrons tous ce serment solennel; oui, nous y serons fidèles et nous répéterons jusqu'à la mort; vive la République, vive la Montagne, périssent tous leurs ennemis !

La paix avec tous les peuples qui, comme nous, voulons la liberté, l'égalité, la justice, la probité, le bonheur commun (1).

## 20

La Société populaire de Châtillon, chef-lieu du 8° canton du district d'Egalité, département de Paris, félicite la Convention et demande le changement de nom de cette commune.

La Convention décrète la mention honorable et le renvoi au comité de division (2).

(1) C 306, pl. 1157, p. 9. Signé A. LAMBER (présid.), RENAULT (secrét.), SIMON.

(2) P.V., XXXVIII, 191. B<sup>in</sup>, 12 prair. (suppl<sup>t</sup>) et 19 prair. (suppl<sup>t</sup>); *J. Matin*, n° 708.

## 21

### ETAT DES DONNS (suite) (1)

a

Le citoyen Colonges, agent du comité de salut public, a déposé, au nom de ce comité la somme de 156 liv. en numéraire, qui lui a été remise par le citoyen Lacoste, représentant du peuple à l'armée de la Moselle.

b

Un anonyme a fait déposer en numéraire 50 liv., en assignats 456 liv. 10 s.

c

Le citoyen Caraux, secrétaire-commis du comité de salut public, a déposé 4 décorations militaires.

d

Le citoyen Vidalot, agent national près le district de Revel, a envoyé 1 décoration militaire.

e

Les commissaires de la Société populaire des Sans-culottes de Normanville ont envoyé, pour les frais de la guerre, un assignat de 400 liv. et 2 de 10 sous.

f

La commission militaire près les armées de l'Ouest a fait parvenir d'Angers, en or, 120 liv., en argent, 134 liv. 4 s., 5 montres d'or, 1 *idem* d'argent, 1 chaîne de montre en or, en forme de cordon, garnie de perles et 1 bague; 1 *idem* en argent avec cachet et clef, un galon d'or de 84 pouces de long sur 1 de large, 5 anneaux en or et 1 cassolette, 6 grosses croix de religieuses, en argent; 11 anneaux d'argent, 3 petites bagues d'argent, 3 petites médailles d'argent, 3 cachets d'argent armoiriés, 1 tabatière d'argent, 5 boutons de col en argent, 8 boutons de manche, 5 paires de boucles pour souliers, 5 *idem* pour jarretières, 1 gobelet, 1 morceau de lampe.

g

Le citoyen Dast, agent national près le district de Beaumont, a envoyé 8 décorations militaires.

(1) P.V., XXXVIII, 191, 198.